

CIKELA

Bulletin mensuel d'information de l'APCAM, N°26, Octobre 2008



**Assemblée
Permanente des
Chambres d'
Agriculture du
Mali**

SOMMAIRE

- Visite d'étude sur les systèmes de certificat d'entrepôt et les bourses agricoles en Afrique du Sud et en Tanzanie, du 05 au 19 octobre 2008 ;
- Forum de Sikasso sur la relance de la culture du coton, du 28 au 29 octobre 2008.

Visite d'étude sur les systèmes de certificat d'entrepôts et les bourses agricoles

Du 05 au 19 octobre 2008, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) a participé à une visite d'étude sur les systèmes de certificat d'entrepôt et les bourses de produits agricoles en Afrique du Sud et en Tanzanie.

La visite d'étude a été organisée par le Centre Technique de Coopération Agricole et Rural (CTA) et l'Agence Française de Développement (AFD). Elle avait pour objectifs d'une part de faciliter le partage d'expériences entre pays africains et d'autre part d'améliorer le fonctionnement des marchés agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre.



Photo de famille avec les dirigeants de SENWES

Dix neuf (19) personnes issues des organisations de producteurs, des Organisations Non Gouvernementales, des bureaux d'études, des banques, des institutions de micro-finance et des organisations sous-régionales, venues de sept (7) pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ont participé à cette visite d'étude (voir liste des participants en annexe 2).

Contexte de la visite d'étude

Dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), le secteur agricole continue à jouer un rôle essentiel dans le développement économique (sécurité alimentaire, emploi, revenus et cohésion sociale). L'intégration et le développement des marchés, qui comptent parmi les bases de la croissance économique, sont toutefois souvent freinés par des imperfections de marché dont notamment l'asymétrie d'information, l'absence de transparence dans les dispositions réglementaires officielles ou l'abus de position dominante. Le développement des marchés est également contraint par la forte volatilité des prix des produits agricoles associée à un manque d'accès à des mécanismes et services simples, efficaces et fiables à l'échelon local. Cela se vérifie tout particulièrement dans les régions rurales d'Afrique où les banques ont des difficultés à identifier les opportunités de prêt présentant un niveau de risque suffisamment bas en dépit du fait qu'elles disposent d'un excès de liquidité.

Tout système permettant donc aux banques de garantir les prêts consentis par un stock physique de produits à commercialiser mérite une attention particulière dans un contexte général marqué par un manque criant de systèmes de garanties/nantissements efficaces. Les systèmes de certificat d'entrepôt (Warehouse Receipt Systems - WRS) revêtent de ce fait un intérêt particulier puisqu'ils permettent aux banques de se focaliser sur un seul facteur de risque, à savoir le prix du stock.

Les WRS et les bourses agricoles sont des institutions et des mécanismes financiers qui peuvent être extrêmement profitables pour de nombreux pays africains en établissant des systèmes permettant de contribuer à la commercialisation groupée et la normalisation des produits agricoles de sorte qu'ils puissent être commercialisés dans une plus grande transparence et conformément aux exigences du marché.

Ces systèmes sont aussi en mesure de fournir aux petits exploitants agricoles et négociants un tremplin qu'ils peuvent utiliser pour susciter l'intérêt des banques et autres prestataires de services.

Un grand nombre de WRS et bourses ont été établis en Afrique avec des résultats divers. Alors que des expériences intéressantes existent dans ce domaine en Afrique orientale et australe, plusieurs pays subsahariens (notamment des pays d'Afrique francophone) ne connaissent pas encore bien les opportunités offertes par les WRS et bourses ainsi que les conditions préalables pour y accéder.

Déroulement de la visite d'étude

La visite d'étude s'est déroulée du 05 au 19 octobre 2008 et a comporté 2 étapes : l'Afrique du Sud et la Tanzanie.

L'étape de l'Afrique du Sud s'est déroulée du 05 au 12 octobre 2008. Les structures rencontrées sont :

- South African Futures Exchange (SAFEX)
- Graininvest Futures (Négociant de produits agricoles)
- Service d'Information sur le Marché des Céréales (South African Grain Information Service – SAGIS-)
- Chambre des Minotiers (National Chamber of Milling)
- Société Sandbox
- Société Louis Dreyffus (Louis Dreyfus Commodities) (négociant)
- Association des producteurs de l'Afrique du Sud (South African Grain and Gilseed)
- Senwes
- Farmwise (Courtier)
- Standard Bank

L'étape de la Tanzanie s'est déroulée du 12 au 19 octobre 2008. Les structures rencontrées sont :

- L'office du Café de Tanzanie (Tanzanian Coffee Board)
- TCCC (Opérateur d'un entrepôt de café)
- KNCU (Usine d'égrenage de coton)
- Banque Coopérative de Kilimanjaro (Kilimanjaro Co-opérative Bank)
- Société coopérative de Chawampu Paddy Primary
- Ministère de l'industrie, du commerce et de la commercialisation
- Banque Nationale des Micro-finances (National Micro-finance Bank -NMB)
- CRDB Bank
- Banque Nationale de Tanzanie (Bank of Tanzania)

Applicabilité au Mali

Les systèmes de certificat d'entrepôt constituent une opportunité pour le Mali compte tenu de tous les avantages qu'ils présentent en matière d'amélioration du revenu des producteurs et d'organisation du circuit de commercialisation des produits agricoles dans un climat de confiance entre les acteurs.

Pour la mise en œuvre de ce dispositif au Mali, il est indispensable de :

- Définir les normes pour les produits agricoles ;
- Définir les normes pour les entrepôts ;
- Mettre en place une structure en charge des entrepôts ;
- Améliorer la qualité et nombre des entrepôts et des infrastructures routières ;
- Améliorer le système d'information agricole ;

Cela passe par la définition d'un système législatif et réglementaire cohérent.

Dans le cadre de l'Initiative Riz, l'existence d'un système de certificat d'entrepôt aurait permis d'améliorer les revenus des producteurs en leur permettant de choisir la période de vente de leurs produits, de faciliter la récupération des crédits intrants et équipements agricoles à travers l'organisation du circuit de commercialisation et de réduire le risque bancaire au prix du stock.



Visite d'un complexe silos de SENWES

Encadré 1: Description de la commercialisation des céréales basée sur les systèmes de certificat d'entrepôt en Afrique du Sud :

La commercialisation de la céréale basée sur les systèmes de certificat d'entrepôt a été introduite en Afrique du Sud après la libéralisation totale du marché agricole en 1996.

Les acteurs clés intervenant sur le système sont : les producteurs, les opérateurs d'entrepôt, la South African Futures Exchange (SAFEX), les banques, les négociants et les courtiers.

Le producteur après la récolte dépose les céréales chez l'opérateur d'entrepôt. Ce dernier lui délivre un certificat d'entrepôt qui atteste le dépôt de céréales et spécifie la quantité et la qualité du produit déposé.

La mission principale de la SAFEX est de superviser les opérateurs d'entrepôt afin de protéger les intérêts des déposants. Dans ce cadre, elle a la charge d'agréeer les entreposeurs après avoir constaté d'une part que l'entrepôt (ou le silo) répond aux normes (infrastructures, équipements, personnel, etc.) et d'autre part qu'il a déposé une garantie de ses opérations auprès d'une banque.

Le producteur peut alors obtenir un crédit auprès d'une banque contre la remise de son certificat d'entrepôt.

Pour la vente du certificat d'entrepôt, la majorité des grands producteurs et des groupements de petits producteurs passent par la SAFEX. Ils désignent généralement un négociant pour ce faire. Un nombre limité de producteurs vend directement aux transformateurs.

Encadré 2: Description de la commercialisation des céréales basée sur les systèmes de certificat d'entrepôt en Tanzanie :

La libéralisation des produits agricoles a été effective en Tanzanie en 1990.

C'est en 2000 que les systèmes de certificat d'entrepôt a commencé sur les filières coton et café avant de s'étendre aux autres.

Cinq acteurs principaux sont impliqués dans le dispositif : les déposants, les entrepreneurs, les banques/Institutions de Micro-finance, les acheteurs et l'Etat.

Le déposant (agriculteurs, groupement d'agriculteurs, négociants) livre sa production à l'entreposeur contre un certificat d'entrepôt (en 2 copies –Certificat de propriété et certificat de titre) attestant la quantité et la qualité du produit stocké.

C'est l'Office des Entrepôts qui délivre un agrément aux entrepreneurs à la suite d'un constat sur les normes d'entreposage et du dépôt de la garantie.

Le dépositaire peut transférer le certificat de titre à une banque/IMF et obtient un prêt équivalent à 60-75% de la valeur des produits entreposés.

A la vente, le dépositaire transfère juridiquement le certificat de propriété à l'acheteur qui procède au paiement auprès de l'institution financière détentrice du certificat de titre. L'institution financière remet alors le certificat de titre à l'acheteur.

L'acheteur enlève les produits à la suite de la présentation des 2 certificats à l'entreposeur.

Forum sur la relance de la culture du coton au Mali

Les 28 et 29 octobre 2008, s'est tenu dans la salle Lamissa BENGALY de Sikasso, le forum sur la relance de la culture du coton au Mali

Ce forum a été organisé par l'APCAM sur un financement du Don Japonais (Projet de Renforcement des Capacités des Organisations de Producteurs de Coton) et avait pour objectif général d'échanger avec les acteurs sur les problèmes du secteur coton en vue de trouver des solutions durables.

Ce forum a vu la participation de 781 personnes comprenant les producteurs de coton [les unions communales, les unions secteurs, les unions régionales et de l'Union Nationale, les quatre syndicats cotonniers (SYCOV, SYVAC, SPCK, SYPAMO), l'AOPP, les femmes productrices de coton, MobioM, AProCA, les représentants des centres de gestion], le représentant du Gouverneur, l'Assemblée régionale de Sikasso, le représentant du Ministère de l'Agriculture, de

l'encadrement technique à travers la CMDT et l'OHVN, les services techniques et administratifs, la MRSC, les institutions de financements BNDA, KafoJiginew, les représentants des associations de produits alimentaires (huiliers) et les partenaires techniques et financiers (SNV, AFD, Coopération Suisse).



Présidium à la cérémonie d'ouverture

A l'issue des travaux, le forum a fait les recommandations suivantes :

❖ Au titre du financement des intrants et équipements des producteurs

Les producteurs de coton ont convenus du maintien de la caution solidaire avec la constitution de cercles de caution au sein des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton (SCPC) avec trois à cinq membres.

Les mesures d'accompagnement identifiées à cet effet sont :

- Impliquer les unions communales, les centres de gestion et l'encadrement technique dans la certification des demandes des prêts des SCPC,
- Respecter les capacités d'endettement des exploitations et des SCPC,
- Renforcer les capacités des gestionnaires dans l'octroi et la récupération des crédits,
- Améliorer la gouvernance dans les SCPC par la création des comités de crédits avec une obligation de rendre compte de la gestion des activités.

❖ Au titre du paiement du coton graine aux producteurs:

Les participants au forum ont recommandé un délai maximum de 30 jours entre le ramassage du coton graine du marché et le paiement de l'argent au producteur.

A l'Etat :

- Garantir un crédit pour la commercialisation du coton.

Aux Sociétés cotonnières :

- Négocier à temps le crédit de commercialisation,
- Démarrer effectivement les activités des usines d'égrenage coton conformément au planning de commercialisation,
- Respecter les engagements de planification pour l'évacuation du coton graine.

Aux Producteurs :

- Appuyer l'entretien des pistes,
- Respecter les engagements de la commercialisation (respecter le programme de pesage du coton).

❖ Au titre des conditions et modalités pratiques de relance de la culture du coton :

A l'Etat :

- Diligenter le paiement du coton graine au titre de la campagne 2008/2009,
- Réduire le coût des intrants par une subvention,
- Garantir le prix du coton graine,
- Fixer au même moment les prix des intrants et du coton graine,
- Trouver une alternative permettant d'effacer des anciennes dettes de producteurs de coton au niveau des Banques et particulièrement au sein des coopératives (dettes internes),
- Diligenter le processus de commande des intrants pour la campagne 2009/2010,
- Élaborer une stratégie d'approvisionnement durable en intrants.

Aux Institutions de financement :

- Procéder au rachat des intrants consommés par les sociétés coopératives au titre de la campagne 2008/2009,
- Procéder dans les meilleurs délais au règlement des dossiers régulièrement constitués concernant les fonds d'assurance décès,
- Renforcer les actions d'information et de formation des gestionnaires de crédits des coopératives à la base sur les procédures et les mécanismes d'intervention des Banques dont le Fonds Assurance Décès (FAD),
- Arrêter les actions de recouvrements par les huissiers jusqu'à la commercialisation.

Aux Sociétés Cotonnières :

- Respecter le délai de paiement de coton graine,
- Fournir les semences et les engrais de qualité et à temps aux producteurs,
- Renforcer la confiance entre les producteurs et les agents d'encadrement,
- Respecter strictement les engagements pris lors du présent forum.

❖ Engagement des producteurs :

- Les producteurs de coton du Mali s'engagent à :
- Respecter les nouvelles clauses de la caution solidaire,
- Respecter les normes et itinéraires techniques,
- Mettre l'accent sur la production de fumures organiques pour réduire les besoins en engrais chimiques,
- Produire du coton de qualité pour un objectif de 600 000 tonnes de coton graine pour la campagne 2009/2010.

❖ Au titre de l'information et du suivi des recommandations :

- Assurer une large diffusion des recommandations du forum à travers les radios au niveau national, régional et local et autres moyens de communication,
- Mettre en place une commission de suivi de l'application des recommandations du présent forum.



Salle vue de face

Sikasso, le 29 octobre 2008

Le forum

Le bulletin Cik?la est publié par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)

Square Patrice Lumumba Porte 15 - BP : 3299
Bamako/Mali Tél : 223 221 87 25
Fax : 223 221 87 37

Il peut être téléchargé sur le site web de l'APCAM à www.apcam.org

Pour avoir un abonnement gratuit ou faire des commentaires, veuillez vous adresser à cikela@apcam.org

NB : Les lecteurs peuvent faire circuler ou reproduire cette publication, à condition de préciser la source.